
CAHIER DES CHARGES POUR L'ACCUEIL D'UNE MANIFESTATION ORGANISÉES PAR LA LIGUE

Rassemblement des dernières rondes et Championnats divers organisés par la Ligue

Candidature :

Le club qui pose sa candidature à l'organisation d'une manifestation (championnats divers ou dernière rondes) doit pouvoir présenter les garanties de respect du présent cahier des charges. Il peut proposer à la DRA un arbitre qualifié (non joueur), membre de son club. Toute candidature d'un club à l'organisation d'une manifestation gérée par la ligue doit être formulée auprès du membre du Comité Directeur de la ligue responsable de la manifestation.

Salle de jeu

Elle doit être bien éclairée, suffisamment spacieuse pour accueillir le nombre d'équipes et de joueurs attendus. Le club organisateur est responsable de l'installation et du rangement des salles.

Salle d'analyse

Elle doit être dans le même bâtiment avec une bonne isolation phonique entre les deux salles ou à proximité et dans ce cas accessible sans devoir traverser les voix de circulation ouvertes aux véhicules motorisés.

Parking

Il doit se situer à proximité et disposer d'un nombre d'emplacements suffisant, avec un fléchage en ville (ou communiqué auparavant aux clubs) pour y arriver.

Toilettes

Elles sont accessibles (y compris aux personnes à mobilité réduite) et équipées de papier hygiénique, de serviettes pour les mains et de poubelles en quantité suffisantes.

Matériel :

Tout le matériel doit être prévu (jeux, pendules électroniques peuvent être fournis par la Ligue ou le CDJE) feuilles de parties, écriteaux avec le nom des équipes, numéros de tables. Les jeux disponibles en salle d'analyse sont fournis par le club organisateur, s'il n'en possède pas en nombre suffisant, une demande de prêt de matériel peut être formulée à la Ligue ou au CDJE.

Arbitrage :

Les arbitres sont désignés par le Comité Directeur de la Ligue sur proposition de la DRA, les frais inhérents à leur indemnité, hébergement, déplacement sont pris en charge par la Ligue. L'arbitre doit être non-joueur dès lors que deux matchs au moins sont regroupés.

Buvette restauration :

Le club organisateur gère la buvette, apporte les ressources financières, humaines et matérielles nécessaires à son bon fonctionnement et en retire les bénéfices. Il fait la déclaration officielle de buvette auprès du Maire de la commune où se déroule la manifestation.

L'affichage des prix pratiqués doit être clairement visible depuis plusieurs endroits de la salle, Attention toutefois à ne pas pratiquer des prix trop élevés !

Protocole :

La Municipalité doit être sollicitée par le président du club organisateur pour offrir un vin d'honneur à l'issue de la manifestation. La Ligue fournira l'ensemble des coupes, médailles, trophées et autres diplômes qui seront remis aux différents lauréats.

Les équipes et les joueurs sont invités à rester jusqu'à cette cérémonie officielle de remise des coupes, en cas d'absence, aucune récompense ne sera attribuée.

La Ligue invitera l'ensemble des présidents des clubs, les élus (Conseil Général, Conseil Régional, Députés) et la presse régionale (tout média). Le club organisateur invitera la presse locale (tout média).

Les objectifs de tels protocoles sont évidemment de promouvoir notre discipline auprès des médias, des élus et du grand public, dans un but de développement de masse. Ils permettent aussi de valoriser et de récompenser chaque joueuse, chaque joueur, chaque équipe, chaque club participant ou lauréat.

Cahier des charges validé par le Comité Directeur de la Ligue réuni le 06 octobre 2012.